14113 .com
Villerville vous informe
Numéro 8 - Novembre 2022

DANS CE NUMÉRO :

Les 60 ans du Singe	1
L'école de Villerville	2
Le parcours sportif	3
La fête nationale	4
La fête de la Mer	4-5
La fête du Village	6
Théâtre à Villerville	6
Animations fin d'année	7
Le Relais Petite Enfance	7
La journée du Singe	8
Les 60 ans du Singe	9
Terre de brocantes	10
La trame noire	10
Le mot de notre Maire	11
Cérémonie 11 novembre	11
Stéphane Faure-Brac	12
L'Hôtel des Graves	13
En bref ...	14
Deux nouvelles rues	15
Porter plainte	15
Jeu	16
État civil	16
Le saviez-vous ?	16

LES 60 ANS DU SINGE

L'écrivain et le film ont fêté leur anniversaire ensemble à Villerville !

2022 restera dans les annales comme l'année où Villerville a fêté avec enthousiasme un double anniversaire : d'une part les 100 ans de la naissance d'Antoine Blondin, le journaliste et écrivain qui publia le roman « Un Singe en Hiver » en 1959 et, d'autre part, les 60 ans de l'adaptation au cinéma de ce roman par Henri Verneuil, avec les dialogues de Michel Audiard, les deux monstres sacrés Gabin et Belmondo, mais aussi Suzanne Flon, Paul Frankeur, Noël Roquevert, Hella Petri, Gabrielle Dorziat ... et leurs complices.

Il ne fallait pas rater ça !

Lire la suite page 9 ...

PARCOURS SPORTIF — PAGE 3
UN ÉTÉ EN FÊTES — PAGES 4 À 6
LES 60 ANS DU SINGE — PAGES 1, 8 ET 9
HÔTEL DES GRAVES — PAGE 13

L' ÉCOLE : UN LIEU VIVANT QUI PREND FORME

L'école de Villerville, dans une dynamique initiée par de nombreux et divers aménagements, est maintenant un lieu d'activités multiples, ouvert sur le village et sur le monde, qui offre des services variés :

Une **bibliothèque** moderne et chaleureuse, dont nous avons fêté le 1er anniversaire le 17 septembre, qui compte aujourd'hui 110 adhérents et environ 4500 livres à disposition du public. La cotisation annuelle est de 12€ par personne, 15€ pour une famille et gratuite pour une consultation des livres sur place. Nouveaux horaires d'ouverture : Lundi de 16h30 à 18h30, Mercredi de 14h à 16h30, Samedi de 10h à 12h30. Tout au long de l'année, nous enrichissons le fonds (l'inventaire des livres) avec de nouveaux livres selon l'actualité littéraire. Les nouveautés sont publiées sur illiwap et l'ensemble du fonds est consultable sur le site : ***new.mabib.fr/bm-vv/***

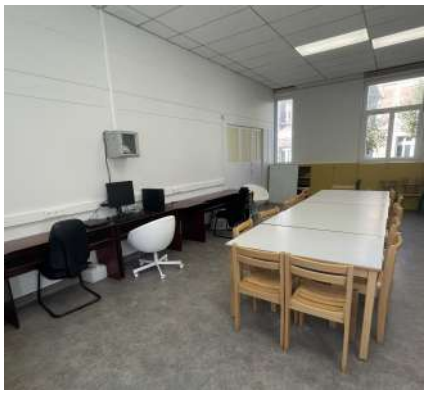

Une **salle multi usages** pour les réunions associatives, les activités informatiques ou autres et des ateliers ouverts au public. Un poste informatique y est installé avec scanner et PC proposant divers logiciels de traitement de texte et d'images fixes ou animées, ainsi que plusieurs prises informatiques permettant de se connecter gratuitement sur internet.

L'Association Les Jeudis d'Antan y fait ses réunions les jeudis. Des ateliers gratuits d'initiation à l'informatique ou à l'utilisation de logiciels spécifiques y sont proposés, ainsi qu'un atelier de conversation en anglais, « English tea time », un samedi par mois autour d'un thé . Des séances d'aides à la constitution de dossiers sont proposées par le CCAS, destinées à ceux qui ont des difficultés à utiliser les outils informatiques des administrations, notamment pour les impôts.

Diverses associations et structures s'y réunissent : un atelier d'écriture des étudiants en lettres de l'Université du Havre s'y est installé une journée en novembre, le comité de gestion des Roches Noires Pointe du Heurt y tiendra sa réunion au mois de décembre, etc… Ainsi cette salle permet à de nouveaux publics de découvrir notre village.

La **classe mobile**, pour des activités sportives et artistiques : cours et stages de sculpture ou de peintures, cours de gymnastique douce, soirées dansantes. Cet été, une association de danseurs de tango du Havre y a donné une milonga (bal de tango) dans la plus pure tradition argentine pour le plaisir de tous les participants et spectateurs.

Une **salle de classe**, restée « dans son jus », destinée aux activités manuelles : un atelier couture, les ateliers de préparation de la fête de la mer, des ateliers créatifs « parents/enfants » durant les vacances scolaires, etc…

Cette salle accueille également la collection de maquettes de bateaux que le village s'est constituée l'année passée, cherchant dans les brocantes et chez les collectionneurs de nombreuses pièces anciennes. Du vieux gréement à la maquette fidèle du France, d'une platte traditionnelle de Villerville au bateau de pêcheur trouvillais, c'est une partie de l'histoire de la navigation qui est exposée pour le plaisir de tous les usagers. Ces maquettes ont défilé lors de la Fête de la Mer, décorées et portées par les enfants de notre village.

L'aile Est de l'école reçoit depuis septembre le Relais de la Petite Enfance de la Côte Fleurie dans le bureau de l'ancienne mairie et parfois dans la salle attenante avec ses grandes fenêtres ouvertes sur une magnifique vue mer. Ses missions sont d'informer les familles et les 62 assistantes maternelles présentes sur le territoire, coordonner la dynamique de la petite enfance dans la Communauté de Communes, et proposer des matinées d'éveil pour les tout-petits.

Un **local attenant au Presbytere** accueille le Comité Communal d'Action Sociale pour sa permanence hebdomadaire.

La cour, les préaux et le jardin accueillent en l'extérieur aux beaux jours pour des ateliers, des conférences ou pour des buvettes et repas conviviaux.

Cet ensemble constitue un espace culturel, social et chaleureux au centre du village. Toutes les informations concernant les activités offertes dans ce lieu sont notifiées régulièrement sur l'application ILLIWAP.

Pour les activités payantes (cours, stages, ateliers), il est demandé une participation aux frais pour l'occupation des locaux, par modules de demi-journées ; pour les activités gratuites à titre bénévole, les locaux sont mis à disposition gratuitement.

Si vous souhaitez proposer une activité dans ces locaux, envoyez une demande par mail sur le site contact@villerville.fr .

LE PARCOURS SPORTIF DU PARC DES GRAVES

Il est en place et opérationnel : parcourez-le et profitez !

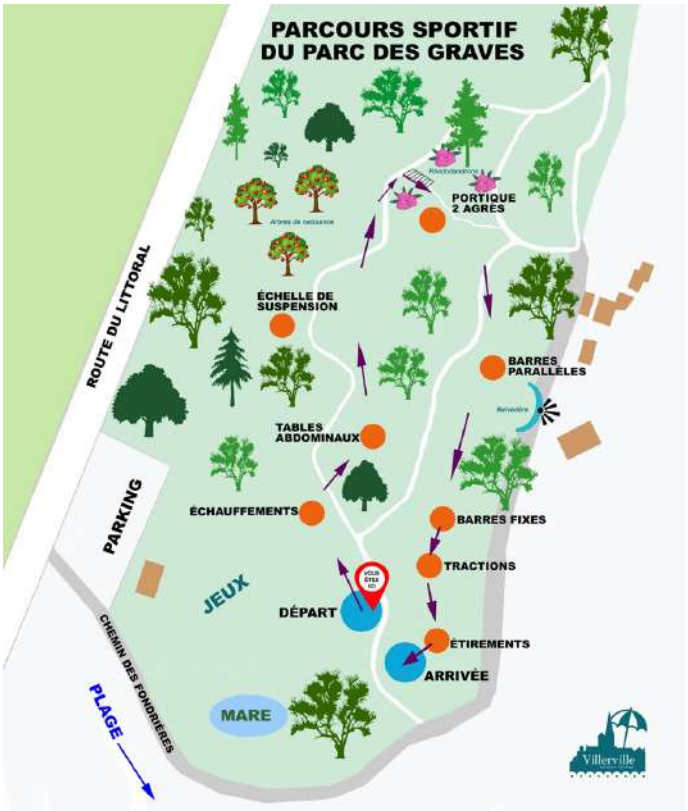

Ce parcours tout en bois, en accès libre tout au long de la promenade qui fait le tour du parc, s'intègre parfaitement dans le milieu naturel des Graves.

Il a été commandé à l'entreprise Décathlon et a été mis en place par l'entreprise De Feraudy, terrassier. L'entreprise Lettres & Décors a réalisé le panneau du plan du parcours.

L'ensemble du projet a représenté un coût de 10 551 €HT dont 4 312 €HT de matériel et 6 239 €HT d'installation. Par ailleurs, nous avons obtenu une participation de 5 000 € de ATC France (groupement des opérateurs téléphoniques).

Votre nouveau parcours sportif a été conçu pour couvrir différentes pratiques de musculation et d'assouplissement. Chaque module est installé avec son panneau de consignes expliquant l'exercice.

Mise en place du parcours

Le parcours commence par une zone d'échauffements, avec un panneau expliquant les différents mouvements à faire avant de se lancer.

Portique 2 agrès

Puis le parcours se poursuit avec :

- Une table pour muscler les abdominaux : exercice assis, pieds sous le rondin, mains derrière la tête, flexion avant, retour allongé…
- Une échelle de suspension, pour progresser en suspension en déplaçant les mains alternativement.
- Un portique 2 agrès : exercice bras tendus, monter et descendre, grimper à la corde.
- Des barres parallèles : traverser les barres, bras droit puis bras gauche en appui tendu.
- Des barres fixes : traction sur les bras, poignets orientés ver soi.
- Un module Tractions : Pousser et fléchir sur les bras, corps droit (faire des pompes).

Barres fixes

Enfin, une zone d'étirement, avec un module expliquant les mouvements à faire, vous permet de terminer efficacement votre parcours.

RETOUR EN IMAGES SUR UN ÉTÉ EN FÊTES

FÊTE NATIONALE

L'été a été chaud ! Les festivités ont commencé le 16 juillet avec une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice et un grand bal pour la fête nationale.

FÊTE DE LA MER

Le 31 juillet, la Fête de la Mer a retrouvé sa bannière de procession finement restaurée. L'hommage traditionnel a été rendu aux marins péris en mer.

Le Père Denis Lecompte, le Maître-principal Stéphane Faure-Brac, notre maire Michel Marescot et le député Christophe Blanchet

Retour en images sur un été en fêtes

Le défilé de la Fête de la Mer a parcouru le centre du village emmené joyeusement par la fanfare des West Celtic Pipes et les nouvelles maquettes de bateaux.

RETOUR EN IMAGES SUR UN ÉTÉ EN FÊTES

FÊTE DU VILLAGE

Le 13 août a eu lieu la Fête du Village, sous une chaleur écrasante qui a empêché les jeux sur la plage en plein soleil, et la tenue du feu d'artifice pour des raisons de sécurité

La fête a tout de même été joyeuse grâce aux jeux sous les tentes, au repas convivial et au concert qui nous a fait danser dès la tombée de la nuit.

THÉÂTRE À VILLERVILLE

En cette fin d'année, nous avons demandé à l'équipe de Théâtre à Villerville de faire un retour sur le festival 2022 et de nous donner un avant-goût des festivités l'an prochain. Alice Ramond et Vincent Brocvielle nous répondent :

14113 com : Quel bilan dressez-vous du festival ?

Alice Ramond et Vincent Brocvielle : « En terme artistique, les retours sont enthousiastes : la programmation a été appréciée par le plus grand nombre, les créations étaient diverses et bien ficelées, toutes les compagnies nous ont envoyé des messages de remerciements, les professionnels présents lors du festival ont été mis en contact avec les artistes pour les aider à la diffusion de leur travail. Bilan positif, donc.

En termes de communication, on doit améliorer l'affichage dans le village, sur toute la Côte fleurie, et notre présence sur les réseaux sociaux, mais nous avons été présents dans la presse nationale (Télérama, Libération), régionale (Ouest-France, Pays d'Auge), radio, télévision (JT 19-20 de France 3 Normandie) et bénéficié de la belle réactivité de l'application Illiwap !

En terme financier, c'est plus mitigé : nous avons réussi à doubler le budget de fonctionnement, toutes les compagnies ont été rémunérées, mais la fréquentation stagne, il nous faudra trouver de nouveaux publics et de nouveaux partenaires pour assurer l'équilibre. »

14113 com : Si vous deviez retenir une image de ce dernier week-end d'août ?

A.R.&V.B. : « Impossible d'en retenir une seule. Le festival, c'est une profusion d'images, d'émotions et de jolis souvenirs ! Des interprètes sautillant dans les hautes herbes du château en déclamant du Giono. La cour de l'école devenue le cœur du festival avec ses grandes tablées et sa joyeuse buvette. Le public en *standing ovation* pour la performance chorégraphique au Garage. Le haut-parleur qui annonce la découverte d'une baleine sur la plage. L'attaque de moustiques au stade le soir de la générale ! »

14113 com : Et maintenant, que comptez-vous préparer pour l'édition 2023, qui sera d'ailleurs la dixième ?

A.R.&V.B. : « Nous sommes bénévoles, curieux et passionnés de spectacle vivant. Notre association s'appuie sur un principe assez simple : nous accueillons la jeune création théâtrale prête à s'adapter aux lieux. Nous faisons en sorte que des liens se nouent entre les interprètes, les techniciens, les bénévoles et les habitants. C'est très réjouissant de pouvoir compter sur celles et ceux qui prêtent leur salon pour une représentation ou une chambre pour héberger les artistes. C'est très gratifiant de revoir les interprètes des années précédentes revenir et échanger avec les plus jeunes. Nous sommes aussi très excités à l'idée de trouver de nouveaux lieux de théâtre à Villerville. La dixième édition du festival réunira tous ces éléments qui nous animent et ressemblera à une grande surprise amicale. Sous un chapiteau ? »

LES ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE

ATELIERS **:** Pour bien terminer l'année, plusieurs ateliers sont proposés gratuitement, pour tous publics, Lieu : dans l'école, entrée par le 3 rue de Landal. Il est nécessaire de réserver par mail : anim@villerville.fr.

Un atelier couture animé par Sylvaine de Keyzer, le 1er mardi de chaque mois, pour apprendre à coudre, faire un ourlet, faire une robe à partir d'un patron, poser des boutons, créer un patchwork, bref tout ce qui se fait avec du fil et une aiguille, avec machine ou à la main. Prochains ateliers : 6 décembre, 3 janvier, 7 février de 14h à 17h.

Un atelier de conversation décontractée en anglais autour d'un thé, « English tea time », animé par Sérena Stern. Tous niveaux, le premier atelier sera un tour de table pour que tout le monde puisse se présenter. Prochaines dates : Samedis 19 novembre et 10 décembre, de 17h à 18h30

Un atelier d'initiation à la retouche photo et à la composition graphique avec le logiciel Photoshop Eléments : Animé par Emmanuelle Mellot Kristy, les 2èmes mardis de chaque mois, par cessions en cours particuliers de 1h chacune à réserver. Prochaines dates : mardi 13 décembre et 10 janvier de 17h à 20h.

POUR LES FETES **:** Cette année les décors de Noël seront pensés dans une démarche d'économie d'énergie, comme il est nécessaire actuellement. Nous aurons donc moins de décors lumineux mais nous vous réservons d'autres moments agréables, à base de vins chauds partagés… Toutes les informations seront données au fur et à mesure sur illwap.

LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA CÔTE FLEURIE S'INSTALLE À VILLERVILLE

Élodie Nedelec, animatrice du Relai Petite Enfance de la 4CF

Villerville vient d'accueillir le **Relais Petite Enfance** (RPE) de la 4CF, auparavant à Trouville puis Tourgéville, dans les locaux de l'école. « *Cette ancienne classe avec son bureau adjacent et les toilettes pour les tout-petits, est parfaitement adaptée à nos activités. L'extérieur, les préaux, pour garer les poussettes, et le jardin, pour être en contact avec la nature et s'initier aux plantations, sont vraiment un plus. Nous y accueillons les enfants de 0 à 6 ans, sachant que dans la pratique, c'est plutôt de 3 mois à 3 ans.* », explique **Élodie Nédélec**, l'éducatrice pour jeunes enfants qui anime le RPE depuis près de 4 ans.

C'est donc **le retour des enfants** dans ce lieu historique de Villerville, ce qui réjouit le Conseil Municipal et apportera de l'activité supplémentaire à la commune.

Sous la tutelle de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui lui donne les grandes orientations, le RPE construit son projet annuel et s'articule avec la 4CF pour organiser les services proposés gratuitement aux communes du territoire. Ses missions sont principalement d'animer et de former le réseau de 60 assistantes maternelles et d'informer ou de conseiller les parents sur les modes d'accueil pour leurs chers bambins et dans leur rôle d'employeur d'assistante maternelle.

Élodie Nédélec nous présente son programme : « *Les activités du RPE sont de plusieurs natures. J'assure* ***les permanences*** *à Villerville, pour rencontrer sur rendez-vous les parents et assistantes maternelles, les mardi, jeudi et vendredi après-midi et le mercredi matin. Les mardi, jeudi et vendredi matin, j'anime* ***les matinées d'éveil*** *dans différentes communes, pour enfants, parents et assistantes maternelles, avec parfois des intervenants extérieurs spécialistes d'un thème. C'est un temps d'échange et de rencontre et les enfants y trouvent des activités et un espace de jeux pour évoluer à leur rythme. Le RPE est alors itinérant. Enfin,* ***les soirées petite enfance*** *sont des rencontres proposées aux assistantes maternelles et aux parents dans un but d'information, d'échange et de formation sur des sujets autour de la petite enfance.* »

Et ce n'est pas tout ! Le RPE propose d'autres initiatives aux parents et futurs parents comme par exemple **les Cafés Familles Côte Fleurie** mensuels. Ce sont des temps d'échange bienveillants et sans jugement autour d'un café, animés par des professionnels de la petite enfance.

Tout ceci s'organise avec le concours de Noémie Lejuez de la 4CF qui est l'interlocutrice du RPE et facilite la coordination avec chacune des communes.

Élodie Nédélec souhaite nous passer un message : « *Venez à l'école découvrir le RPE, la porte est ouverte ! Je suis heureuse d'être à Villerville, merci pour votre accueil, tout s'est très bien passé. Notre objectif est de toucher plus de public et d'accueillir plus d'enfants. C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre pour le Relais Petite Enfance de la Côte Fleurie.* »

Contact : Tél. 09 72 19 02 03 / 07 84 21 17 34 e-mail : rpe.cotefleurie@fede14.admr.org
Courrier : Relai Petite Enfance de la Côte Fleurie - 14 rue des Poilus - 14113 Villerville

JOURNÉE DU SINGE EN HIVER AVEC LES STAGIAIRES DE L'ACTION #AVENIR — RÉGION NORMANDIE

Le 8 septembre dans l'après-midi, un groupe d'une vingtaine de personnes, joyeuses et motivées, ont traversé notre village, armées de captures d'écran du film « Un singe en Hiver ».

C'était un projet pédagogique en action : après avoir visionné, le matin même, notre film culte, ils sont venus visiter les lieux du tournage, avec le projet de se mettre eux même en scène en rejouant certaines scènes du film.

Ce projet collectif a été mené par un groupe de stagiaires ADEQUATION DEVELOPPEMENT, dans le cadre d'une action de formation financée par la Région Normandie, # AVENIR.

Ils ont été accompagnés par leur Référent Samuel BOQUET et leur formateur Guillaume BREANT pour la mise en place de ce projet.

Francky

L'action # AVENIR est portée sur le territoire Bernay Pont Audemer par le GRETA DES PORTES NORMANDES, ADEQUATION DEVELOPPEMENT, FODENO, ORREA, EDUCATION ET FORMATION.

Ils avaient émis le souhait de rencontrer des villervillais ayant vécu le tournage, enfants. **Chantal Martin** et **Régine Picquot** se sont attelées à la tâche avec un grand enthousiasme, en racontant des anecdotes inédites, et en se transformant en « metteurs en scène » des photos rejouées.

Jean-Paul Belmondo et Suzanne Flon dans « Un Singe en Hiver »

Grâce à ce travail, les stagiaires ont pu acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Régine et Frédéric

Chantal et Frédéric

Retour sur le 60ème anniversaire du Singe en Hiver

C'est pendant 5 jours que se sont déroulées à Villerville, partout dans le village, les festivités de cet événement inoubliable, lors du long week-end du 1er novembre. Celles-ci ont revêtu plusieurs formes et ont réuni de nombreuses personnes : passionnés du film, membres de la confrérie du Singe en Hiver, critiques littéraires, journalistes, romanciers, auteurs, éditeurs, élus locaux et bien sûr de nombreux villervillais et visiteurs.

Expositions, rencontres et ventes de livres

Chaque jour à l'école, les férus de littérature ont participé à des expositions, rencontres, signatures et ventes de livres, en présence d'écrivains, d'auteurs et de journalistes. Étaient notamment présents : Ariane Dollfus, auteure, nièce d'Antoine Blondin, Olivier Maulin, critique littéraire, Bertrand de Saint-Vincent, journaliste, Alain de Chantérac, amateur éclairé d'Antoine Blondin, Emmanuel Bluteau, éditeur, Stéphanie des Horts, membre du Prix des Hussards, remis par Michel Marescot à Bertrand de Saint-Vincent, et les membres de la confrérie du Singe en Hiver. Franc succès pour ces moments d'échange !

Le Cabaret Normand, comme avant

Le Propriétaire du Cabaret Normand, situé au carrefour du Singe en Hiver, avait ouvert ce lieu emblématique du film pour l'occasion. Cet endroit a conservé son décor originel et tout son charme. C'est dans cette atmosphère que nous nous sommes retrouvés pour échanger, se remémorer des souvenirs ou tout simplement passer un bon moment et bien-sûr partager le traditionnel Picon-bière ou un café-croissant.

Projection de films

Un Singe en Hiver a été projeté dans la salle des mariages de la Mairie samedi 29 et dimanche 30 octobre. Les dialogues de Michel Audiard et les déambulations de nos deux stars, Gabin et Belmondo, dans les rues de Tigreville ont encore une fois fait sensation. Le film a également tourné en boucle, de façon très originale, sur un écran appartenant à la commune et installé pour l'occasion dans la vitrine des Horsins d'Ici.

La nuit du Singe, une libre adaptation de la nouvelle de Théophile Gautier « Ne croyez pas aux chronomètres », avec des références au film Un Singe en Hiver, a été projeté le vendredi 28 octobre dans la salle des mariages. La villervillaise Héloïse Haddad a réalisé ce court métrage en noir et blanc, subventionné par la commune, comme un compte fantastique et poétique sur la peur du temps qui passe, avec Denis Lavant dans le rôle principal.

Apéritif dînatoire sur la digue

Le samedi soir, un apéritif dînatoire, préparé par des conseillers municipaux et des bénévoles, a été organisé sur la digue. Le traditionnel Picon-bière, boisson emblématique du film, était bien-sûr de la partie et l'atmosphère était joyeuse autour du buffet, renforcée par une bande son dans l'ambiance du film.

Grand feu d'artifice

Magnifique pour certains, exceptionnel pour d'autres, le feu d'artifice du Singe en Hiver a été tiré comme dans le film, depuis la plage en contrebas de la digue. Le surprenant accompagnement sonore, reprenant des extraits des dialogues du film, a produit son effet et a donné un cachet tout particulier à ce spectacle grandiose. Un très bon souvenir !

Forte visibilité et retombées médiatiques

Quel engouement de la population et des visiteurs pour cet événement ! La foule est venue nombreuse, des centaines de visiteurs arpentant les rues du village pour profiter au maximum des attractions proposées. La communication de InDeauville a été musclée : 3 411 vues sur le site InDeauville (12 pages dédiées), 22 997 vues sur Facebook avec 8 posts et 7 vidéos, 6 505 vues sur Twitter, 658 vues sur Youtube pour 7 vidéos en ligne, 15 000 abonnés ayant reçu la newsletter InDeauville et 1 600 destinataires du Flash Actu destiné aux socio-professionnels.

Un grand merci à nos journalistes locaux, la presse nationale et les télévisons qui ont apporté leur précieux soutien afin que cet événement rayonne de si belle manière.

Alors, rendez-vous en 2032 pour faire encore mieux au 70ème anniversaire ?

VILLERVILLE, TERRE DE BROCANTES

Amoureux des belles choses et chineurs passionnés se retrouvent régulièrement à Villerville pour trouver l'objet rare, la bonne affaire ou simplement le coup de cœur, lors de différentes brocantes ou vide-greniers qui ont chacun leur public et leur identité :

Les brocantes « professionnelles », réunissant chacune plus de 1000 visiteurs, ont lieu 4 fois par an au Garage, lors de grands week-ends au printemps, à l'automne et au jour de l'an. Une quinzaine de brocanteurs/antiquaires y expose, chacun ayant sa spécialité (vaisselle, mobilier, luminaires XXème siècle, objets populaires ou rustiques, bijoux, textiles, ...) et garantissant la qualité et l'originalité des objets présentés.

Les vide-greniers « des Cousines », regroupant plus de 50 exposants de Villerville et des alentours, ont lieu 2 fois par an au Garage. Tous les villervillais sont invités à installer un stand pour mettre en vente les objets de leur choix. Ce format est très apprécié de tous.

Deux autres vide-greniers traditionnels en plein air ont lieu pendant l'été, le 14 juillet et le 15 août, dans le village. Une foule importante de visiteurs s'y presse, profitant de ces belles journées d'été pour visiter les 50 à 70 exposants présents.

Enfin, **la Foire a tout de l'Ecole des Chats** s'installe avec succès une à deux fois par an pour un week-end au Garage. La Commune met le Garage à disposition de cette association, en remerciement de ses actions quotidiennes pour la gestion des chats errants (soins, stérilisations, prises en charge, socialisation et mise à l'adoption des chatons). C'est l'occasion pour l'École des Chats de mettre en vente les objets reçus de nombreux donateurs solidaires.

TRAME NOIRE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Vous aurez sans doute remarqué que l'éclairage public de notre village était désormais éteint de 23h00 à 6h00 du matin au lieu de 1h00 à 6h00 auparavant, soit deux heures de moins par nuit. De même, l'éclairage de l'église et du calvaire a été interrompu. En cette période où le prix de l'énergie atteint des valeurs impressionnantes, il y a évidemment une volonté d'économie, mais pas seulement. Il s'agit également de protéger l'environnement en s'intégrant dans ce qui s'appelle la « trame noire » mise en œuvre par de plus en plus de régions, et en particulier la nôtre.

Mais qu'est-ce que la « trame noire » ?

Les « trames » sont destinées à protéger et gêner le moins possible la faune régionale par les activités et travaux de l'Homme. Il existe déjà deux « trames » dont vous avez peut-être entendu parler.

D'abord, une « **trame verte** » qui consiste à ménager, entre les milieux terrestres boisés et ouverts (prairies par exemple), des corridors écologiques et sans danger pour les mammifères gros ou petits. Un exemple est visible au-dessus des autoroutes où des ponts sont exclusivement réservés à ces échanges.

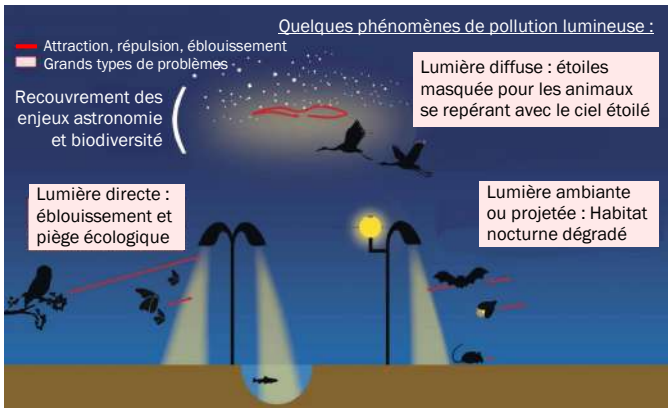

De même, une « **trame bleue** » est consacrée au milieu aquatique pour les batraciens et autres espèces vivant dans ou à proximité de l'eau. Par exemple, la D28 près de Lamballe a été définitivement interdite à la circulation car elle se trouvait sur le cheminement des crapauds lors de la période de reproduction.

Quant à la « **trame noire** », elle s'intéresse cette fois à l'alternance jour/nuit et à l'effet des éclairages nocturnes sur la vie de tous les animaux « noctambules », des insectes à la chouette en passant par les chauves-souris, les oiseaux et insectes volants et jusqu'à certains poissons. La lumière artificielle cache les étoiles et influe donc sur les oiseaux qui utilisent ces dernières pour s'orienter. Les routes éclairées peuvent constituer des barrages infranchissables pour certaines espèces, ou de véritables pièges pour d'autres. De nombreux insectes sont attirés par les réverbères alors que les chauves-souris préfèrent chasser dans l'obscurité : la lumière nuit donc à leur survie. Sans compter que des centaines d'insectes sont tués par ces lumières. Les animaux nocturnes ne chassent pas toute la nuit mais à des heures précises, soit au coucher soit plus près de lever du soleil. Les éclairages artificiels peuvent perturber ces cycles.

L'éclairage public doit donc être mieux maitrisé et réduit. Certains villages ont déjà franchi le pas en ne fournissant aucun éclairage. Le nôtre en a déjà réduit la durée et des études vont être réalisées pour tenter de le diminuer encore sans pour autant nuire à la vie de nos concitoyens. Lors d'un séminaire d'une journée organisé par le SDEC (Syndicat D'Énergie du Calvados), quelques moyens ont été évoqués, voire mis en œuvre par quelques communes, et certains pourront certainement être appliqués chez nous.

Pour plus d'informations : https://www.ofb.gouv.fr/actualites/la-decouverte-de-la-trame-noire

Le mot de notre Maire

Il en a fallu de la ténacité !

14113 .COM : Nous voyons des camions et des opérations de chantier près des Graves. Serait-ce enfin pour la falaise ?

Michel Marescot : « *Oui ! Les travaux de confortement de notre falaise, sur 340 mètres de long et 22 mètres de hauteur, viennent de commencer après la gestion d'un dossier de près de 16 années !*

*Qu'il nous soit permis d'adapter l'œuvre de Georges Bizet puisque « **l'Arlésienne** » prendra visage et sauvera notre village voué par tous les experts à tomber à la mer.*

Cet ambitieux chantier de plus de 8 millions d'euros TTC pour un village comme Villerville est un véritable défi que nous avons relevé malgré toutes les difficultés administratives, techniques, juridiques et financières qui ont émaillé cette longue gestation. »

14113 .COM : Dans le bulletin municipal, nous publions de l'information générale sur le projet. Comment les villervillais sont-ils informés des détails de l'avancement ?

M.M. : « *Une communication sous forme de la **Gazette du Guettoir** permet chaque mois de rendre compte à chacune et chacun de l'évolution des travaux.* »

14113 .COM : Quelles sont les opérations actuellement en cours ?

M.M. : « *La base de vie des entreprises a pris ses quartiers sur le parking du calvaire. La piste vers les Graves pour les accès des engins est presque terminée avec l'assise de la future unité de transformation du coulis de béton et l'élargissement de la promenade avec la dépose des enrochements côté falaise.*

La phase de débroussaillage de la falaise est débutée avec un soin particulier pour y extraire la Renouée du Japon, plante invasive, et ses terres pour traitement dans un site agréé. Cela se fait sous contrôle de l'écologue en charge du respect de la protection environnementale du site pour une durée de 5 années renouvelables. »

14113 .COM : et les prochaines étapes ... ?

M.M. : « *Les essais de dimensionnement des clous vont commencer afin d'affiner leur longueur pour être implantés dans la volumétrie du tréfonds des propriétés de 1er et 2ème rangs, que la commune a acquis.*

Une grande phase de travaux est donc lancée jusqu'en juillet puis reprendra en septembre notamment pour la réalisation des jardinières puis les plantations durant l'automne. »

Cérémonie du 11 novembre

Emmené par son Président, Monsieur Claude POLLACI, le Comité de Liaison des Associations de Combattants et Victimes de Guerre de Trouville-Deauville a déroulé son programme bien rempli, allant de commune en commune pour les différentes cérémonies et commémorations :

8h30 : Bénerville, monument aux Morts
9h00 : Cimetière anglais
9h30 : Cimetière de Deauville
9h30 : Monument aux Morts de Deauville
10h00 : Monument aux Morts deTouques
10h30 : Cimetière de Trouville
11h15 : Cimetière de Villerville et monument aux Morts
11h45 : Église de Cricqueboeuf

Ce programme a été suivi d'un vin d'honneur et d'un repas.

A Villerville, la cérémonie s'est déroulée avec la présence des pompiers, de la SNSM et de Vivien Brandt, polytechnicien, qui a déposé la gerbe avec Michel Marescot au pied du monument aux Morts. Les participants et officiels se sont également retrouvés au cimetière.

110 ANS !

LE SÉMAPHORE DE VILLERVILLE, UN DÉVOUEMENT INCONDITIONNEL AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DE LA MER

Discours prononcé par le Maître-principal Stéphane Faure-Brac le dimanche 31 juillet 2022 à Villerville à l'occasion de la fête de la mer et des 110 ans du sémaphore de Villerville

« Je tiens à remercier le Père Denis Lecompte, M. Christophe Blanchet, député du Calvados, M. Michel Marescot, maire de Villerville, et toute la municipalité de Villerville pour cette belle fête de la mer et le chaleureux accueil réservé au sémaphore de Villerville pour son 110ème anniversaire.

« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur, en outre de garder inviolablement le secret des dépêches qui me seront confiées et des renseignements que j'aurai recueillis, et de ne donner connaissance de ces dépêches et renseignements à qui que ce soit, sans ordre écrit du Préfet maritime. »

Ce serment prêté par les chefs guetteurs au tribunal de grande instance date de 1863. Il témoigne de l'importance qu'attache l'administration impériale, et plus particulièrement Napoléon III, au domaine maritime.

L'impératrice Eugénie était elle-même marraine de la société centrale des naufragés, ancêtre de la SNSM, et effectue de nombreux dons aux stations, dont le financement de canots sur sa cassette personnelle. En 1862, va donc débuter la création d'une chaîne électro-sémaphorique moderne à vocation militaire, et de secours au sinistrés en mer. Les travaux maritimes sollicités par l'État créent alors des bâtiments en pierres à l'architecture tant élégante que fonctionnelle, avec des logements pour les guetteurs permanents.

À partir de 1885, les sémaphores sont équipés d'un canon d'alarme pour prévenir les secours d'un sinistre maritime. Ce canon s'avéra par ailleurs très utile pendant le 1er conflit mondial pour avertir de la présence d'un navire ennemi, notamment les fameux U-boot allemands. En parallèle de leur mission, les sémaphore équipés de la télégraphie sans fil assurent également, et moyennant finance, l'envoi de télégramme au profit de la population civile.

En 1897, le personnel guetteur qui était auparavant recruté dans le service des Douanes et de la Marine, est définitivement recruté au sein de la Marine nationale pour armer les 151 postes présents en Manche, Atlantique, Méditerranée, Corse mais aussi en Algérie et Tunisie.

Au fil du temps, certains sémaphores seront fermés par réorganisation de la chaîne sémaphorique ou disparaîtront, notamment à cause de l'érosion des côtes. De plus, en 1945, la chaîne sémaphorique est entièrement restructurée car plusieurs postes sont brûlés ou dynamités par les allemands.

Le sémaphore de Villerville a lui aussi été occupé par les allemands comme poste privilégié d'observation maritime, mais heureusement n'a pas été détruit à leur départ. Il est tristement aux premières loges pour voir la destruction du Havre en septembre 1944, mais bien plus glorieusement pour voir partir les grands navires qui font la fierté de la Nation. Defait, tout juste inauguré, il voit partir pour son voyage inaugural le 20 avril 1912 le paquebot France (seul 4 cheminées que la France ait connu), 5 jours après le naufrage du Titanic, puis ce sera le Paris, l'Ile de France, jusqu'au grand paquebot Normandie le 29 mai 1935.

Ainsi, depuis 110 ans, ce fier vaisseau ancré à la pointe de Villerville, surveille en permanence les approches maritimes dans le cadre de la défense des côtes mais aussi pour prévenir un sinistre à la mer et anticiper une éventuelle pollution du littoral.

Comme les 57 autres sémaphores du littoral français, il assure un suivi de la navigation commerciale et de plaisance et est en connexion permanente tant avec les grands pôles de l'Action de l'État en Mer qu'avec les acteurs de la vie locale, et participe au rayonnement de la Marine.

Entre tradition et modernité, l'histoire du sémaphore est riche d'un passé mémorable en corrélation avec l'histoire de notre pays, en évolution constante face aux demandes et besoins du monde maritime.

Enfin, je veux saluer ici la présence du Maître-principal Harel, chef du sémaphore de Port-en-Bessin, et de son épouse Christelle. Je veux rendre hommage à leur dévouement exemplaire dans le sauvetage et la sauvegarde de la vie humaine, notamment de la SNSM et des pompiers. »

Histoire de l'Hôtel des Graves

L'hôtel des Graves a été construit en 1858 sur des terrains appartenant à Messieurs LEBATARD et NICOLET. Monsieur LEBATARD était docteur en médecine. Il était marié à une demoiselle EGLY. Les EGLY ont été propriétaires jusqu'aux lendemain de la dernière guerre, de la villa « Les Taux », contiguë à celle de Monsieur Fernand LEDOUX.

Le docteur LEBATARD avait construit « Les Graves » pour lui et ses deux filles. A sa mort, Madame DUEZ et Madame GOSSELIN partagèrent cette grande maison par un mur intérieur, et ainsi elles eurent, chacune, leur villa personnelle. Seul le parc resta indivis.

Madame DUEZ était la femme de Ernest-Auge DUEZ, peintre de talent mort en 1896 d'une hémorragie cérébrale en forêt de Saint-Germain, alors qu'il faisait une promenade à bicyclette. Un de ses tableaux est au Musée du Luxembourg. Madame Maurice DUFAY possédait une reproduction d'une œuvre de DUEZ, « Café sur la Terrasse », (la terrasse des Graves, car DUEZ venait à Villerville pendant la saison).

Dans le parc, les vieux Villervillais se souviennent avoir vu un if centenaire, un houx aux dimensions d'un gros pommier, des ormes imposants par leur hauteur. Plus tard, quand il en deviendra propriétaire, Monsieur DUFAY y plantera des cyprès, un marronnier rouge, un autre blanc. L'hôtel était tout habillé de lierre.

Vers 1899, les Graves devinrent la propriété de Madame DELACOUX de MARIVAULT née de LA TOMBELLE, dont le père était amiral. C'est elle qui fit abattre le mur intérieur de l'hôtel pour en faire à nouveau une seule demeure.

En 1921 elle vendit sa propriété à Monsieur Maurice DUFAY, lequel ouvrit un hôtel-restaurant qui, vingt années durant, contribua à la réputation gastronomique de notre pays.

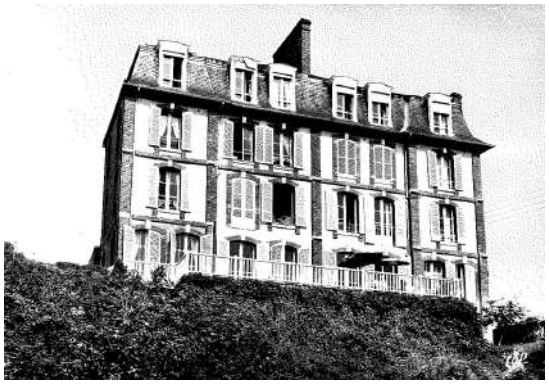

A propos de cet achat, on raconte qu'une vieille Villervillaise aurait dit à Monsieur DUFAY : « Tu peux l'acheter, mon petit Maurice, c'est solide. Quand j'étais jeune j'ai vu enfoncer des arbres entiers, (avec une sonnette) pour soutenir la maison… ». Au chevet, il y avait un orme énorme, plus que centenaire, dont les longues et puissantes racines empêchaient les terres de glisser.

Pendant la dernière guerre, 70 Allemands s'installèrent dans l'hôtel et, y firent malheureusement des massacres. Ils avaient 30 chevaux dans le garage. C'est eux qui abattirent tous les arbres du parc pour assurer leur défense.

En 1948, devant les ruines accumulées, Monsieur DUFAY vendit à Monsieur BECOURT, lequel, quelques années plus tard, céda l'hôtel au Crédit Hôtelier.

Les Petits Frères des Pauvres firent l'acquisition des Graves en 1957. L'inauguration et la bénédiction de la maison eurent lieu, le samedi 6 juillet, sous la présidence de Monseigneur LECLERC, évêque auxiliaire à Paris, et de la princesse MURAT. Chaque année, pendant les trois mois d'été, les Petits Frères reçurent dans leur belle maison des Graves, leurs protégés, les anciens qu'ils choyèrent au maximum, leur assurant des jours heureux, dans l'oubli.

Mais, dès 1965, des lézardes inquiétantes apparurent dans les murs. Quatre architectes consultés déclarèrent qu'il était possible de reprendre l'édifice en sous-œuvre, mais aucun ne voulut donner des garanties pour l'avenir plus ou moins lointain. Alors, les Petits Frères renoncèrent à la restauration.

L'hôtel des Graves était sournoisement miné dans ses fondations par les eaux souterraines. Il ne serait donc plus possible d'apercevoir depuis l'entrée du pays, la masse imposante de ses trois étages et ses deux gracieuses tourelles. Fin octobre, les démolisseurs avaient déjà abattu les troisième et second étages. Ainsi donc disparaissait une imposante et belle demeure, témoin depuis plus d'un siècle de notre histoire villervillaise.

Ce terrain, balcon sur la mer et le parc des Graves, fut acheté par Monsieur et Madame FRIESS qui y construisirent leur demeure. Notre doyenne, Madame FRIESS occupa cette grande maison tout récemment et y fêta ses 100 ans. A sa mort, son fils décida de la vendre et fit don à la commune, comme l'avait promis Madame FRIESS, du petit terrain situé de l'autre côté de la rue Louis Aubert.

EN BREF … … … EN BREF … … … EN BREF … … … EN BREF … … … EN BREF … …

Don à la commune, Merci à Irina Shark

Il y a un an, en tant qu'artiste en résidence, Irina Shark occupait la salle Saint-Roch pour y réaliser une œuvre monumentale. Récemment, l'artiste d'origine russe a offert à la commune une œuvre, en guise de remerciements. Il s'agit d'un plâtre (numéroté et certifié), Dievotchka , pour lequel elle s'est inspirée d'une fillette passant ses vacances d'été à Villerville. Il est exposé dans le hall d'accueil de la mairie.

Aujourd'hui, Irina Shark a installé son atelier à Touques, dans le quartier des Arts.

www.irinashark.com Instagram : Irina_shark_sculpture

Soyons propres !

Propriétaires de chiens, le Conseil Municipal a entendu vos remarques concernant les sacs en papier cartonnés 100% biodégradables et compostables. Ils étaient effectivement peu faciles à transporter et à utiliser. La commune s'est rapprochée de son fournisseur ANIMO CONCEPT et a obtenu à titre gracieux l'échange de tous les distributeurs pour revenir aux sacs en plastique recyclé.

Les nouvelles bornes canines disposent de poubelles afin d'y jeter les sacs fermés après usage. Aucune excuse ne peut donc être accordée à un propriétaire qui ne ramasserait pas les déjections de son animal de compagnie. La mise à disposition de ces sacs et accessoires représente un coût pour la commune d'environ 2500 €/an, c'est le prix à payer pour espérer avoir un village propre, si chacun est responsable.

Ramasser les déjections canines sur la voie publique n'est pas qu'une question de savoir-vivre ou de respect d'autrui. Ce n'est pas seulement une façon de maintenir les rues propres ou encore d'éviter les mauvaises odeurs. C'est avant tout une obligation légale. L'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende. L'amende pour déjection canine est à ce jour de 35 €, toutefois chaque commune étant libre de fixer le montant, si la situation ne s'améliore pas, il sera pris un arrêté municipal pour porter l'amende à 70 €.

Travaux Falaise

Les travaux de confortement de la falaise ont démarré !

En effet, une première grosse intervention le 14 novembre consistait à aménager le cheminement vers le bas des Graves pour les camions. Plus de 300 tonnes de cailloux ont été apportées et étalées. Bien entendu, tout sera remis en l'état d'origine à l'issue des travaux.

Suivez l'évolution des travaux dans la ***Gazette du Guettoir*** rédigée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Le numéro 2 vient de sortir.

Le sémaphore désarmé

Décision des autorités maritimes a été prise de désarmer le Sémaphore de Villerville à compter du 18 novembre à 17h00 pour des raisons de sécurité.

En effet, quelques fissures ont été observées au sein du bâtiment qui nécessitent rapidement, sous couvert de la Marine nationale, des études de sol afin de comprendre le phénomène géologique.

Une expertise avait été sollicitée il y a plusieurs années par la commune de Villerville pour les désordres de la route départementale.

L'expert désigné par le Tribunal Administratif de Caen avait caractérisé ce lieu spécifique et sur un plan géologique comme une « brosse à dents », ce qui témoignait déjà de la fragilité de ce bâtiment construit en fait sur la commune de Trouville-sur-Mer.

Cette vieille dame de 1912 devra donc attendre le résultat de ces études pour peut-être se refaire une jeunesse.

Les 9 militaires en poste ont été affectés aux sémaphores alentours et notamment à celui de la Hève à la pointe de Sainte Adresse afin que le contrôle maritime puisse se faire de façon optimale dans un estuaire extrêmement fréquenté.

Une réouverture du Sémaphore reste donc possible.

2 NOUVELLES RUES À VILLERVILLE

Dans le cadre de l'opération d'Adressage, deux nouvelles personnalités liées à Villerville ont désormais une rue à leur nom dans le domaine des Hauts de Villerville.

La rue Gabriel Fauré.

Gabriel Fauré (1845 - 1924) a séjourné à Villerville dans une propriété située au numéro 13 rue du Général de Gaulle. C'est au cours d'un de ces séjours qu'il composa en 1881 la « Messe des pêcheurs de Villerville » en collaboration avec André Messager. La première eut lieu le 4 septembre de cette année là dans une version avec harmonium et piano.

La rue Fernand Ledoux.

Comédien et homme de théâtre, Sociétaire de la Comédie Française, Fernand Ledoux (1897 - 1993) tourna dans près de 80 films dont Goupi mains rouges, la Bête humaine, Les visiteurs du soir... Il vécut de nombreuses années à Villerville, tout d'abord dans sa propriété « Les Ramiers » qu'il devra abandonner à la suite des glissements de terrains de l'hiver 1981-1982 et finira ses jours au « Monsaint » le 21 septembre 1993 à l'âge de 96 ans. Il repose au cimetière de Villerville aux côtés de son épouse Fernande et de leur jeune fils Jacques. Les anciens villervillais se rappelleront sans doute sa belle voix de basse lorsqu'il faisait les lectures aux messes dominicales.

POURQUOI ET COMMENT PORTER PLAINTE ?

Vous estimez que l'on vous fait du tort ? Vous vous sentez victime d'un préjudice ?
Sachez que vous avez les moyens de réagir et d'agir grâce à deux procédures : le dépôt d'une main courante ou d'une plainte.
Le recours à l'une ou l'autre dépend de la gravité de l'infraction commise et des suites à y donner par les autorités.

La main courante

Si vous n'êtes pas certain(e) que les faits en question constituent une infraction ou si vous souhaitez déclarer des faits subis ou dont vous avez été témoin, sans porter plainte, il est possible de déposer une main courante, dans le cas d'un départ de conjoint(e) du domicile conjugal, de bruits de voisinage par exemple. Il vous suffit pour cela de vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Contrairement au dépôt de plainte, la main courante n'engage pas de poursuites à l'encontre de l'auteur des faits, la procédure a pour but de signaler la nature et la date des faits aux forces de l'ordre, mais l'auteur n'aura pas connaissance de votre main courante et ne sera pas convoqué. De votre côté, vous pouvez demander une copie de la main courante ainsi enregistrée et la conserver.

La main courante est un début de preuve, sur une base déclarative de votre part. Elle ne peut donc pas suffire mais elle peut être complétée par d'autres éléments (témoignage, constat d'huissier...). Les suites à y donner sont du ressort de la justice. Ainsi, même en l'absence de plainte, le procureur de la République, informé d'une infraction dans une main courante, peut décider de lancer une enquête, auquel cas la personne en cause pourra être informée de votre démarche.

À SAVOIR : *Le fait de déposer une ou plusieurs mains courantes concernant les mêmes faits avérés et répétés (exemples : tapages nocturnes, harcèlements, menaces, violences...) peut servir ultérieurement en cas de dépôt de plainte ou d'un procès à venir.*

Le dépôt de plainte

Le dépôt de plainte permet d'informer la justice qu'une infraction - à savoir un fait interdit par la loi et puni d'une sanction pénale - telle un vol, agression, cambriolage (...), a été commise. Si vous en êtes la victime, vous pouvez porter plainte. Si vous ne connaissez pas l'auteur des faits ou que vous n'êtes pas sûr(e) de son identité, vous pouvez déposer ce qu'on appelle une *plainte contre X.*

La plainte permet de saisir le procureur de la République qui a en charge la supervision des enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi. Le magistrat peut décider de faire procéder à une enquête par les services de police ou de gendarmerie à l'issue de laquelle l'auteur des faits peut être convoqué devant le tribunal pour y être jugé.

Attention, cependant, il existe des délais à respecter pour porter plainte : 1 an pour les contraventions, 6 ans pour les délits, 20 ans pour les crimes. Le délai de prescription commence, en principe, à partir du jour où l'infraction a été commise.

À SAVOIR : *Porter plainte auprès d'un commissariat, d'une gendarmerie ou du procureur de la République est gratuit. Les services de police ou de gendarmerie sont obligés d'enregistrer votre plainte.*

Corrigé du numéro 7

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR VOTRE VILLAGE (N° 8)

Retrouvez le corrigé dans le prochain numéro

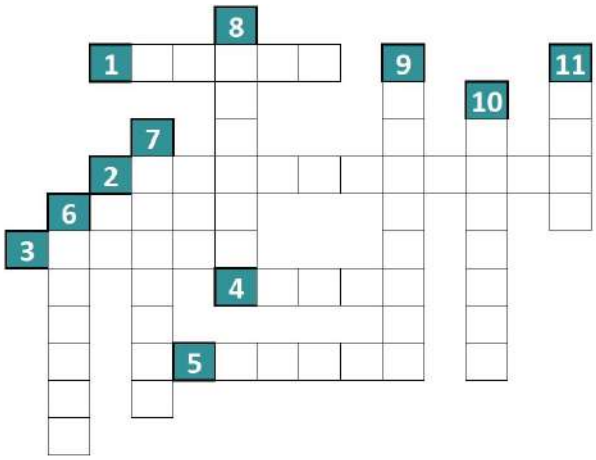

1. Un des sites les plus remarquables de Villerville
2. Villa disparue lors des glissements de terrains de l'hiver 1981-82
3. Il a composé la "Messe des pêcheurs de Villerville"
4. Il dirigea "L'Hôtes des parisiens" et fut maire de Villerville
5. Celui "des Flots" est proche du Centre Nautique
6. Près du "Garage", ils sont "vieux"
7. Ce peintre a sa rue dans les Hauts de Villerville
8. Le dernier à l'avoir occupé en tant que tel s'appelait "Dumortier"
9. À l'origine, métiers de la plupart des villervillais
10. Chemin vers la mer, proche du Grand-Bec
11. Saint patron de Villerville

Mairie

40 rue du général Leclerc
14113 VILLERVILLE
Téléphone : 02 31 87 20 19
Télécopie : 02 31 87 38 20
Email : contact@villerville.fr
Site : www.villerville.info

Horaires d'ouverture
14h–16h lundi
10h–12h mardi, vendredi, samedi
16h–18h jeudi

Agence Postale Communale

Téléphone : 02 31 14 89 10
Horaires d'ouverture
9h30-12h30 tous les jrs sauf mercredi
9h30-12h30 / 14h00-17h00 vendredi
Fermée mercredi et dimanche

Directeur de publication
Michel Marescot

Rédacteurs
Michel Dabout, Corinne Drouen, Éric Estrier, Michel Marescot, Emmanuelle Mellot-Kristy, Sophie Nguyen Van Mai, Vincent Vandersstuyf.

Photos
Droits réservés

Composition et mise en page
Éric Estrier

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES :

Mme Olivia BOIBIEN et
M. Nicolas KARASZ, le 16/07/2022

M. Hervé GAUCHARD et M. Marco Paulo PEREIRA SILVA, le 03/09/22

Mme Sophie-Anne DRION-JANOD et
M. Aristide HELAINE, le 03/09/22

M. Isaac LLORCA et
Mme Alison DENNEQUIN, le 10/09/22

Mme Rosalie de la PORTE des VAUX et
M. Philippe DESANGES, le 17/09/22

DÉCÈS :

M. Pascal AGUTTES,
le 20/08/22

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS :

M. Daniel VALLÉE,
le 01/06/22 à Cricqueboeuf

Mme Geneviève RONEY, épouse LÉVIE,
le 20/09/22 à Saint-Gatien-des-Bois

Mme Nicole CHASLES, épouse GAUTIER,
le 29/09/22 à Cricqueboeuf

Le saviez-vous ?

Je vends mon bien immobilier, la garantie des vice cachés s'applique-t-elle pour les travaux que j'ai réalisés moi-même ?

Le vendeur est responsable des travaux qu'il a fait lui-même : plomberie, carrelage, électricité, étanchéité ... Il ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés qui peut s'exercer pendant 20 ans après la vente et dans les 2 ans de la découverte du vice. Et, en général, le vendeur n'est pas assuré pour cette responsabilité.

***Article 1641 du Code Civil** : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.*

Retrouvez l'actualité de Villerville sur ...

www.villerville.info — Bulletin municipal — illiWap Smartphone — Instagram.com/villervilletourisme — Facebook.com/villervillecalvados — Twitter.com/villervilleinfo — www.indeauville.fr